

L'attestation « QS-sport » ne concerne que le renouvellement de licence pour un demandeur :
- déjà licencié à la FFRS (Fédération Française de Roller Skating) pour la saison 2022-2023
- ayant présenté un certificat médical valide pour la saison 2021-2022 ou 2022-2023
- ayant répondu « non » à toutes les questions du questionnaire de santé Cerfa N°15699*01
Dans tous les autres cas, le certificat médical est requis.

Pour toutes les catégories hockey jeunesse (U13 à U22), certificat médical obligatoire indiquant la mention « surclassement simple ».

Attestation « QS-SPORT »

Pour les majeurs :

Je soussigné M/Mme [Prénom NOM]

Atteste avoir renseigné le [questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01](#) et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du sportif :

Pour les mineurs :

Je soussigné M/Mme [Prénom NOM], Timea DORGAI
en ma qualité de représentant légal de [Prénom NOM] Ariéla KELEN

Atteste qu'il/elle a renseigné le [questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01](#) et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du représentant légal :



Pour protéger l'environnement, n'imprimez que les documents nécessaires - Le questionnaire de santé QS-SPORT ne fait PAS partie des pièces à fournir dans le dossier d'inscription.